

Certificat

Profils aluminium à rupture de pont thermique Baies, portes, vérandas et accessoires

Profils aluminium RPT Concepteur : JANNEAU MENUISERIES

Le CSTB atteste que les produits mentionnés en annexe sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification «Profils aluminium RPT» (QB49) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société JANNEAU MENUISERIES
Route d'Ancenis, BP9 – FR-44430 LE LOROUX BOTTEREAU – France

Usine JANNEAU MENUISERIES
Route d'Ancenis, BP9 – FR-44430 LE LOROUX BOTTEREAU – France

le droit d'usage de la marque QB Profils aluminium RPT pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.

PROFILÉS ALUMINIUM RPT



041-532

Décision d'admission n°1934-041-532 du 26/08/2019.

Cette décision se substitue à la décision de reconduction n°1893-041-532 du 20/06/2019.

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valable.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES (*)

(*) sous réserve que les traitements de surface soient réalisés conformément aux exigences du présent référentiel

Appréciation de la durabilité des profils aluminium RPT :

> Selon la norme NF EN 14024 :

- Résistance au cisaillement T à l'état neuf,
- Résistance à la traction transversale Q à l'état neuf.

> Avec le cas échéant un niveau plus exigeant que la norme NF EN 14024 :

A l'état brut après conditionnement 200°C pendant 20 minutes ou avec traitement de surface :

- Résistance au cisaillement $T_c^{N_{RT}} \geq 30$ N/mm (profilés de Type A),
- Résistance à la traction transversale $Q_c^{N_{RT}} \geq 50$ N/mm (profilés de Type A).
- Appréciation de la variation de la résistance au cisaillement à l'essai de stabilité à l'exposition à l'humidité pour les profils de Type A concernés.

Ce certificat couvre uniquement les profils aluminium à rupture de pont thermique ; il ne couvre pas les produits utilisant ces profils (pour exemples : fenêtres, vérandas, portes...)

Ce certificat comporte 5 pages.

Correspondant :
Direction Baies et Vitrages
QB49@cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Président

Edwige PARISEL

Annexe du Certificat

Décision n°1934-041-532 du 26/08/2019

Nombre total de profilés : 53

Dont profilés type A : 0 profilés type O : 0 profilés type B : 53

RÉFÉRENCES DES PROFILÉS CERTIFIÉS

COULISSANT SOLARIS

Cette fiche précise les références des profilés aluminium RPT certifiés pour **fenêtres et portes-fenêtres** et les coupures thermiques utilisées (systèmes de type **B** catégorie de température **TC1**). Les indications relatives aux coupures thermiques sont disponibles en pages suites.

Les profilés RPT sont traités (laquage ou anodisation) avant mise en place de la coupure thermique. Les profilés RPT sont marqués au moins 1 fois par mètre par le marquage suivant : 041 QB date de mise en place de la coupure thermique T

Référence profilés RPT	Type	Collage : colle ADERIS 8161 avec durcisseur 1002	
		Coupure thermique 1	Coupure thermique 2
AUBL30	B	AAAL21	/
AUBL31	B	AAAL21	/
AUBL32	B	AAAL21	/
AUBL33	B	AAAL21	/
AUBL34	B	AAAL21	/
AUBL35	B	AAAL21	/
AUBL36	B	AAAL21	/
AUBL37	B	AAAL21	/
AUBL40	B	AAAL21	/
AUBL41	B	AAAL21	/
AUBL42	B	AAAL21	/
AUBL43	B	AAAL21	/
AUBL44	B	AAAL21	/
AUBL45	B	AAAL21	/
AUBL46	B	AAAL21	/
AUBL47	B	AAAL21	/
AUBL50	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL51	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL52	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL53/AUBL63	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL54	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL55	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL56	B	AAAL22 (PS180)	/

Annexe du Certificat

Décision n°1934-041-532 du 26/08/2019

RÉFÉRENCES DES PROFILÉS CERTIFIÉS

COULISSANT SOLARIS

Cette fiche précise les références des profilés aluminium RPT certifiés pour **fenêtres et portes-fenêtres** et les coupures thermiques utilisées (systèmes de type **B** catégorie de température **TC1**). Les indications relatives aux coupures thermiques sont disponibles en pages suites.

Les profilés RPT sont traités (laquage ou anodisation) avant mise en place de la coupure thermique. Les profilés RPT sont marqués au moins 1 fois par mètre par le marquage suivant : 041 QB date de mise en place de la coupure thermique T

Référence profilés RPT	Type	Collage : colle ADERIS 8161 avec durcisseur 1002	
		Coupure thermique 1	Coupure thermique 2
AUBL57/AUBL48	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL58	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL59	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL60	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL61	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL62	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL64	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL73/AUBL74	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL75	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL76	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL77	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL78	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL80	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL81	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL82/AUBL83	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL84	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL85	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL86	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL87	B	AAAL22 (PS180)	/
AUBL89	B	AAAL27	/
AUBL90	B	AAAL27	/
AUBL91	B	AAAL27	/
AUBL92	B	AAAL27	/
AUBL93	B	AAAL27	/
AUBL94	B	AAAL27	/
AUBL95	B	AAAL27	/
AUBL96	B	AAAL27	/

Annexe du Certificat

Décision n°1934-041-532 du 26/08/2019

RÉFÉRENCES DES PROFILÉS CERTIFIÉS**FRAPPE SOLARIS**

Cette fiche précise les références des profilés aluminium RPT certifiés pour **fenêtres et portes-fenêtres** et les coupures thermiques utilisées (systèmes de type **B** et catégorie de température **TC1**). Les indications relatives aux coupures thermiques sont disponibles en pages suites.

Les profilés RPT sont traités (laquage ou anodisation) avant mise en place de la coupure thermique. Les profilés RPT sont marqués au moins 1 fois par mètre par le marquage suivant : 041 QB date de mise en place de la coupure thermique T

Référence profilés RPT	Type	Collage : colle ADERIS 8161 avec durcisseur 1002	
		Coupure thermique 1	Coupure thermique 2
AUBQ25/AUBQ29	B	AAAL1001 (PS080) ou AAAL1027 (PS080)	/
AUBQ26/AUBQ30	B	AAAL1001 (PS080) ou AAAL1027 (PS080)	/
AUBQ27/AUBQ31	B	AAAL1001 (PS080) ou AAAL1027 (PS080)	/

Annexe du Certificat

Décision n°1934-041-532 du 26/08/2019

INFORMATIONS SUR LES COUPURES THERMIQUES UTILISÉES

Les coupures thermiques seules ne font pas l'objet de cette marque.

GEPLAST

Référence de la coupure thermique et matériau	
AAAL22 (PS180)	PVC S54 blanc
AAAL1001 (PS080)	PVC S54 blanc
AAAL1027 (PS080)	PVC S48 noir

*ces coupures thermiques doivent être marquées NF132

OCEPLAST

Référence de la coupure thermique et matériau	
AAAL21	PVC S54 blanc
AAAL27	PVC S54 blanc

*ces coupures thermiques doivent être marquées NF132